



Achat immobilier-contrat de prêt/signature finale

Par Justine9

Bonjour,
Comment ça se passe une fois qu'on a reçu le contrat de prêt ? on renvoi le contrat de prêt après le délai à respecter.
Mais avant cela :
ON l'envoi au notaire et le notaire nous indique une date de signature.
Mais la date de signature intervient quand la banque a reçu le contrat signé où la date de signature peut être le jour qu' on envoi le contrat de pret signé où autre ?Merci, Justine

Par yapasdequoi

Bonjour,
Quand vous avez l'offre de prêt, vous devez la signer et la renvoyer après le délai impératif de 11 jours francs.
Vous informez le notaire quand vous avez signé le prêt et il vous fixe la date de la signature.
La date de signature de la vente est en général après la date du contrat de prêt.
Mais votre notaire doit vous conseiller.
Posez lui vos questions !

Par Justine9

Bonjour,
Oui le notaire m'a dit de lui envoyer dès réception de contrat de pret car apres il faut compter 10 jour pour l appel de fonds....
Donc si j'envoi le contrat de prêt signé jcpa par exemple le 31 juillet, la signature peut être au 31 juillet ? ou une autre date après que la banque a reçu le contrat signe peut-etre ?Merci, Justine

Par yapasdequoi

Non la banque ne verse pas instantanément les fonds au notaire.
Comptez plusieurs jours de marge.